

## Caisse de compensation Swissmem

Votre prestataire dans le domaine des assurances sociales

Le monde des assurances sociales est exigeant et complexe. Nous sommes votre partenaire de confiance pour toutes les questions relatives aux cotisations et prestations dans le domaine des assurances sociales. En notre qualité de caisse de compensation professionnelle, nous orientons entièrement nos prestations vers les membres de Swissmem et de Swiss Medtech.

- **Conseil et assistance:** nous soutenons nos sociétés affiliées dans toutes les questions relatives aux assurances sociales organisées par l'Etat (AVS, AI, APG, AC, allocations familiales). Nous proposons à nos membres des formations spécialisées individuelles et des exposés sur le thème des assurances sociales.
- **Perception des cotisations:** nous vous aidons avec compétence et clarifions les questions portant sur le salaire déterminant en matière de droit des assurances sociales.
- **Prestations:** pour nos membres, nous sommes le premier interlocuteur dans toutes les questions de perception de prestations pour les allocations familiales, les allocations de maternité ou de paternité ainsi que l'allocation pour perte de gain et l'APG coronavirus.
- **Affaires internationales:** nous clarifions les questions d'assurance sociale complexes dans le domaine des détachements et des pluriactivités en Suisse et à l'étranger. Nous fournissons une assistance technique et réglons rapidement les demandes de détachement par voie numérique via la plateforme ALPS (Applicable Legislation Platform Switzerland).
- **Qualité:** nous cultivons une conscience élevée de la qualité (certification ISO) et pratiquons depuis des années la Business Excellence.
- **Plurilinguisme :** nous conseillons dans toutes les langues nationales et en anglais.
- **Numérique:** notre travail est très axé sur les processus et nous tirons le meilleur parti possible des instruments numériques. Développé en permanence, notre portail clients «connect» (accessible 24h/24, 7j/7) vous permet et nous permet de travailler de manière efficiente et efficace. Nous pouvons ainsi proposer des frais d'administration et des taux de cotisation CAF comparativement faibles. Grâce à l'utilisation active de «connect», nous garantissons à nos membres une réduction exceptionnelle.
- **Association:** à nos yeux, une collaboration étroite avec nos associations fondatrices Swissmem et Swiss Medtech va de soi. Elle nous permet de comprendre les préoccupations spécifiques à la branche et d'agir rapidement en fonction des besoins.

### Nos actuels taux de contribution aux frais d'administration AVS/AI/APG 2022

Masse salariale AVS	sans «connect»	avec «connect»
Taux unique <sup>1</sup>	0,30% <sup>2</sup>	0,20% <sup>2</sup>

### Caisse d'allocations familiales

En adhérant à la Caisse de compensation Swissmem, vous gérez également les allocations familiales avec nous, ce qui génère des synergies maximales. Les taux de cotisation CAF diffèrent selon les cantons. Ils sont plus faibles, ou au maximum aussi élevés que ceux de la caisse d'allocations familiales publique cantonale.

<sup>1</sup> Le taux de contribution aux frais d'administration ne dépend pas de la masse salariale AVS et n'est pas échelonné par rapport à elle. Le taux unique est identique pour toutes les sociétés, quelle que soit leur taille.

<sup>2</sup> en % des cotisations AVS/AI/APG

Pour toute information relative à nos taux de cotisation CAF, veuillez contacter notre service spécialisé Cotisations.

## Conditions nécessaires à un changement de caisse dans les délais impartis

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) définit dans une directive ayant force obligatoire la caisse de compensation auprès de laquelle une entreprise est affiliée, ainsi que les délais applicables ou possibles pour un changement de caisse. En principe:

- les sociétés membres d'une association fondatrice décomptent obligatoirement auprès de la caisse de compensation de cette association. Si une entreprise est affiliée à plusieurs associations gérant une caisse autonome, elle est libre de choisir;
- l'entreprise a le droit de faire usage de son droit d'option dès son adhésion à une association, puis tous les cinq ans;
- un changement de caisse a lieu exclusivement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. La nouvelle caisse de compensation initie le changement auprès de l'ancienne caisse;
- des règles particulières sont à observer lors de mesures de restructuration.

### Coordonnées

Caisse de compensation Swissmem  
Pfingstweidstrasse 102  
Case postale 42  
8037 Zurich

Tél. 044 388 34 34  
[info@ak-swissmem.ch](mailto:info@ak-swissmem.ch)

Swiss Medtech  
Association Suisse de la Technologie Médicale  
Freiburgstrasse 3  
3010 Berne

Tél. 031 330 97 79  
[office@swiss-medtech.ch](mailto:office@swiss-medtech.ch)

Si vous avez des questions ou incertitudes liées à la Caisse de compensation Swissmem, veuillez la contacter directement aux coordonnées ci-dessus.